|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/704** | Le 12 janvier 2015 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT‑R** |
|  |
|  |
| Sujet: | **Réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques), Genève, du 30 avril au 1er mai 2015** |
|  |
|  |
|  |

# 1 Introduction

Je vous informe, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT‑R aura lieu à Genève du 30 avril au 1er mai 2015, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M (20-29 avril 2015, voir la Lettre circulaire [3/LCCE/36](http://www.itu.int/md/R00-SG03-CIR-0036/fr)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite pour les contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 3 | du 30 avril au 1er mai 2015 | Jeudi 23 avril 2015à 16 h 00 UTC | Jeudi 30 avril 2015à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 est reproduit dans l'Annexe 1. Les Questions attribuées à la Commission d'études 3 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG03/fr>

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6)

Deux Recommandations sont proposées pour adoption par la Commission d'études conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6.

Conformément au § 10.2.2.1 de la Résolution UIT‑R 1-6, les titres et les résumés des projets de Recommandation révisée sont donnés dans l'Annexe 2.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance des projets de Recommandation, comme décrit au § 10.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 (voir aussi le § 2.3 ci‑dessous), s'il n'y a pas d'objection de la part d'un Etat Membre participant à la réunion.

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-6, l'Annexe 3 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 3 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-6.

Les membres sont encouragés à soumettre des contributions (y compris des révisions, des addenda et des corrigenda aux contributions), de manière à ce qu'elles soient reçues douze jours civils avant le début de la réunion. Les contributions doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 h 00 UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1‑6, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg3@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 3, dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg3/ch>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web, dont l'adresse figure ci‑après, créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<http://www.itu.int/md/R12-SG03.AR-C/en>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-SG03-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

Conformément à la Résolution 167 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, **la réunion de la Commission d'études se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé qui se trouve au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique (servicedesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

# 5 Participation à distance

Afin de pouvoir suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS).

# 6 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription préalable aux manifestations de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés. Il a été demandé à chacun des Membres de l'UIT-R de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription, y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Les personnes souhaitant s'inscrire à une manifestation de l'UIT-R devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet des formalités d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events)

François Rancy
Directeur

**Annexes**: 3

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT‑R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3
des radiocommunications

(Genève, du 30 avril au 1er mai 2015, à 9 h 30)

**1** Remarques liminaires

 **1.1** Directeur BR

 **1.2** Président

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Résultats de la réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) intéressant la Commission d'études 3

**4** Examen des documents des Groupes de travail

**4.1** Groupe de travail 3J

**4.2** Groupe de travail 3K

**4.3** Groupe de travail 3L

**4.4** Groupe de travail 3M

**5** Examen d'autres contributions(s'il y a lieu)

**6** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées

**6.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-6, § 10.2.3, § 10.3 et § 10.4)

– Décision sur l'éventuelle procédure d'approbation à suivre

**7** Examen des Rapports nouveaux ou révisés

**8** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**9** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**10** Examen d'autres contributions

**11** Statut des Recommandations, Rapports, Manuels, Questions, Vœux, Résolutions et Décisions

**12** Liaison avec d'autres commissions d'études ou organisations internationales

**13** Calendrier des réunions

**14** Divers

 B. ARBESSER-RASTBURG
 Président de la Commission d'études 3
 des radiocommunications

Annexe 2

Titres et résumés des projets de révision de Recommandation proposés
pour adoption à la réunion de la Commission d'études 3

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1240-1 Doc. 3/62

Méthodes de prévision des MUF de référence et d'exploitation
et du trajet des rayons de l'UIT-R

Une comparaison attentive des méthodes de propagation dans la bande des ondes décamétriques décrites dans les Recommandations UIT-R P.533-12 et UIT-R P.1240-1 a fait apparaître une incohérence entre les formules de calcul de la «portée maximale au sol dmax (km) pour un seul bond en mode F2». Dans ce document, il est proposé de modifier la Recommandation UIT-R P.1240-1 afin d'harmoniser la formule pour dmax avec toutes les versions révisées de la Recommandation UIT‑R P.533.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.832-3 Doc. 3/61

Atlas mondial de la conductivité du sol

Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Recommandation UIT-R P.832-3 sont les suivantes:

1) Insérer une nouvelle carte pour le Brésil (République fédérative du).

2) Remplacer les deux cartes couvrant des parties de l'Allemagne (actuellement, Figures 7 et 19 de la Recommandation UIT-R P.832-3) par une nouvelle carte.

3) Renuméroter les figures en conséquence.

Annexe 3

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M qui se tiendront immédiatement avant la réunion de la Commission d'études 3 et pour lesquels des projets de Recommandation seront éventuellement élaborés

Groupe de travail 3J

– Avant-projets de révision des Recommandations UIT-R P.2040, UIT-R P.679‑3, UIT-R P.1238‑7, UIT-R P.1406‑1 et UIT-R P.1411‑7 – Affaiblissement dû à la pénétration dans un bâtiment ([Annexe 1 du Document 3J/97](http://www.itu.int/md/R12-WP3J-C-0097/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.453-10 – Indice de réfraction radioélectrique: formules et données de réfractivité ([Annexe 5 du Document 3J/97](http://www.itu.int/md/R12-WP3J-C-0097/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.678-2: Nouvelle carte des coefficients climatiques ([Annexe 6 du Document 3J/97](http://www.itu.int/md/R12-WP3J-C-0097/en))

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1057-3 – Modélisation de la propagation des ondes radioélectriques: distributions de probabilité ([Annexe 7 du Document 3J/97](http://www.itu.int/md/R12-WP3J-C-0097/en))

Groupe de travail 3K

– Avant-projets de révision des Recommandations UIT-R P.2040, UIT-R P.679‑3, UIT-R P.1238‑7, UIT-R P.1406‑1 et UIT-R P.1411‑7 – Affaiblissement dû à la pénétration dans un bâtiment ([Annexe 1 du Document 3K/114](http://www.itu.int/md/R12-WP3K-C-0114/en))

– Proposition de future révision de la Recommandation UIT-R P.528-3 – Projet concernant les travaux futurs en vue de l'élaboration d'une méthode pas à pas à intégrer dans la Recommandation UIT-R P.528-3 ([Annexe 5 du Document 3K/114](http://www.itu.int/md/R12-WP3K-C-0114/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1406-1 – Effets de la propagation relatifs au service mobile terrestre de Terre et au service de radiodiffusion dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques ([Annexe 6 du Document 3K/114](http://www.itu.int/md/R12-WP3K-C-0114/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1411 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication, à courte portée, destinés à fonctionner à l'extérieur de bâtiments et de réseaux locaux hertziens dans la gamme de fréquences comprises entre 300 MHz et 100 GHz ([Annexe 7 du Document 3K/114](http://www.itu.int/md/R12-WP3K-C-0114/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1238-7 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication et de réseaux locaux hertziens destinés à fonctionner à l'intérieur de bâtiments à des fréquences comprises entre 900 MHz et 100 GHz ([Annexe 8 du Document 3K/114](http://www.itu.int/md/R12-WP3K-C-0114/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1812-3 – Méthode de prévision de la propagation fondée sur le trajet pour les services de Terre point à zone dans les bandes des ondes métriques et décimétriques ([Annexe 9 du Document 3K/114](http://www.itu.int/md/R12-WP3K-C-0114/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1812-3 – Méthode de prévision de la propagation fondée sur le trajet pour les services de Terre point à zone dans les bandes des ondes métriques et décimétriques ([Annexe 10 du Document 3K/114](http://www.itu.int/md/R12-WP3K-C-0114/en))

Groupe de travail 3L

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.533-12 ([Annexe 1 du Document 3L/99](http://www.itu.int/md/R12-WP3L-C-0099/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1321 ([Annexe 2 du Document 3L/99](http://www.itu.int/md/R12-WP3L-C-0099/en))

Groupe de travail 3M

– Avant-projets de révision des Recommandations UIT-R P.2040, UIT-R P.679‑3, UIT-R P.1238‑7, UIT-R P.1406‑1 et UIT-R P.1411‑7 – Affaiblissement dû à la pénétration dans un bâtiment ([Annexe 1 du Document 3M/183](http://www.itu.int/md/R12-WP3M-C-0183/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.311-14 – Acquisition, présentation et analyse des données dans les études relatives à la propagation des ondes radioélectriques ([Annexe 3 du Document 3M/183](http://www.itu.int/md/R12-WP3M-C-0183/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.452-15 – Méthode de prédiction pour évaluer les brouillages entre stations situées à la surface de la Terre à des fréquences supérieures à 0,1 GHz environ ([Annexe 4 du Document 3M/183](http://www.itu.int/md/R12-WP3M-C-0183/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.530-15 – Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de faisceaux hertziens à visibilité directe de Terre ([Annexe 5 du Document 3M/183](http://www.itu.int/md/R12-WP3M-C-0183/en))

– Avant-projet de révision rédactionnelle de la Recommandation UIT-R P.617-3 – Techniques de prévision de la propagation et données de propagation nécessaires pour la conception des faisceaux hertziens transhorizon ([Annexe 6 du Document 3M/183](http://www.itu.int/md/R12-WP3M-C-0183/en))

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.618-10 – Modifications proposées et travaux futurs ([Annexe 7 du Document 3M/183](http://www.itu.int/md/R12-WP3M-C-0183/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.618-11 – Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de systèmes de télécommunication Terre-espace ([Annexe 8 du Document 3M/183](http://www.itu.int/md/R12-WP3M-C-0183/en))

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.619-1 – Données sur la propagation nécessaires à l'évaluation des brouillages entre des stations dans l'espace et des stations situées à la surface de la Terre ([Annexe 11 du Document 3M/183](http://www.itu.int/md/R12-WP3M-C-0183/en))

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.681 – Données de propagation nécessaires pour la conception de systèmes de télécommunication mobiles terrestres Terre-espace ([Annexe 12 du Document 3M/183](http://www.itu.int/md/R12-WP3M-C-0183/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1621 – Données de propagation requises pour la conception des systèmes Terre vers espace fonctionnant entre 20 et 375 THz ([Annexe 13 du Document 3M/183](http://www.itu.int/md/R12-WP3M-C-0183/en))

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2001-1 ([Annexe 14 du Document 3M/183](http://www.itu.int/md/R12-WP3M-C-0183/en))

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_